



TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE
ASSISTANCE TECHNIQUE POUR :

CYCLE DE FORMATION EN AGRO-ECOLOGIE DESTINEE À
DES TECHNICIENS, PROFESSEURS ET LEADERS
PAYSANS.

Projet:

**« Renforcement de la résilience horticole des organisations
paysannes de Trarza et des administrations publiques de
Mauritanie»**

code AECID 13-PR1-0351

CERAI
Mai 2015



Contenu

I. CONTEXTE	3
II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	4
III. ACTIVITES A REALISER	4
IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	5
V. PROFIL DE L'EQUIPE DE FORMATEURS	6
VI. CONDITIONS DE L'OFFRE	7
VII. PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	7
VIII. COORDINATION ET SUPERVISION	8
IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	8
X. CONDITIONS DE L'OFFRE	8
XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8
XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	9



I. CONTEXTE

Le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) informe du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique concernant la formation technique en agro-écologie destinée aux techniciens et leaders locaux dans les régions de Trarza et Gorgol dans le cadre du projet de « Renforcement de la résilience horticole des organisations paysannes de Trarza et des administrations publiques mauritaniennes », projet financé par l'Agence de Espagnole de coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Le projet prétend contribuer à améliorer l'exercice du droit à l'alimentation et l'amélioration des conditions de vie de la population de Trarza.

L'objectif spécifique du projet est de renforcer la résilience de 6 organisations paysannes de Trarza et des structures publiques compétentes grâce, entre autres, à la mise en place d'un réseau de semences locales et l'application et la diffusion de techniques agro-écologiques.

Le projet se déroule principalement dans les communes de Rosso, Jidrel Mohguen, Tékané y Lexeiba (région de Trarza), dans la vallée du fleuve Sénégal. Une partie des formations auront lieu à Kaédi, à l'Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole (ENFVA), étant un collaborateur du projet.

Les leaders locaux et les services techniques ont peu d'expériences en techniques agro-écologiques adaptées au contexte local. Il s'agit donc de mettre en valeur les connaissances actuelles et de les compléter. L'intérêt démontré par les leaders paysans et les organismes compétents en la matière (comme l'ENFVA) est à la base de la proposition de mise en place de ce cycle de formation.

Le projet vise entre autres à atteindre le résultat de « Renforcer les capacités agro écologiques de 32 titulaires de responsabilités (techniciens, professeurs et leaders paysans) au niveau de l'Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole (ENFVA) »

Cette assistance technique doit permettre :

- D'une part, de renforcer les capacités agro écologiques de 32 titulaires de responsabilités (techniciens, professeurs et leaders paysans) au niveau de l'ENFVA par des cours théoriques et pratiques ;
- D'autre part, d'appuyer la planification de parcelles de démonstration (une parcelle à Kaedi au niveau de l'ENFVA et autres parcelles à Trarza) qui puissent permettre aux leaders et techniciens de mettre en pratique les connaissances et de transmettre ces connaissances à d'autres producteurs et élèves.



II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

➤ **Objectif 1. Améliorer les capacités techniques en agro écologie appliquée au maraîchage pour 32 titulaires de responsabilité**

L'objectif principal est de former 32 titulaires de responsabilité en technique de maraichage agro-écologiques. Ces titulaires (leaders locaux, techniciens agricoles, professeurs) auront la responsabilité future de transmettre les connaissances acquises pendant la formation à d'autres agriculteurs familiaux de la zone ou aux élèves de l'école. Les participants, en ce qui concerne les organismes de formation, sont choisis par les écoles elles-mêmes, qui décident des professeurs qui assisteront aux formations en fonction des thèmes abordés et des responsabilités de chacun. Au niveau des leaders locaux, ils seront sélectionnés par les GIEs de Trarza en fonction de leurs capacités en tant que leaders et de leurs intérêts démontrés pour les techniques agro écologiques et la transmission de connaissances.

Objectif 2. Accompagner la planification des parcelles de démonstration

Les parcelles de démonstration serviront de modèle de jardin agro écologique en milieu semi-aride pour visualiser l'itinéraire technique complet pour les différentes cultures les plus communes de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Au niveau de la ENFVA, la parcelle sera utilisée par les étudiants pour mettre en pratique elles connaissances théoriques. L'encadrement se fera par les professeurs qui auront bénéficié s cycle de formation.

Au niveau de Trarza, 2 parcelles de démonstrations permettront aux producteurs leaders de transférer les connaissances à d'autres producteurs de la zone. La parcelle sera aussi appuyer par les différents formateurs qui visitent Trarza et le responsable CERAI/AMAD du suivi agraire des parcelles.

Donc, en plus de l'objectif principal de formation des titulaires de responsabilité, il est demandé à l'équipe technique d'appuyer la planification et la bonne mise en marche des parcelles de démonstrations en tant qu'outils pédagogiques complémentaires au cycle de formation.

III. ACTIVITES A REALISER

Objectif 1. Améliorer les capacités techniques en agro écologie appliquée au maraîchage pour 32 titulaires de responsabilité

- Elaborer et réaliser des modules de formation théorique sur les thèmes suivant (l'équipe de formateurs peut adapter les thématiques) :
 - Introduction à l'agro-écologie
 - Sols et gestion de la fertilité
 - Planification, rotation et association de cultures
 - Gestion des ravageurs et maladies
 - Production et conservation de semences
- Elaboration et réalisation de cours pratiques pour chacun des modules. Les travaux pratiques seront réalisés sur les parcelles de démonstration et en lien direct avec les cours théoriques impartis. Les travaux pratiques doivent représenter une partie importante du cycle de formation.



- Réalisation d'un rapport final de l'assistance technique, incluant l'agenda de la formation, les listes des participants, le matériel et documents utilisés lors de la formation, photos, évaluation de satisfaction de la formation par les élèves et évaluation des connaissances acquises par les élèves, recommandations.

Objectif 2. Objectif 2. Accompagner la planification des parcelles de démonstration

- Visite des parcelles de démonstration
- Réalisation de travaux pratiques au niveau de ces parcelles avec les participants aux formations
- Proposition de planification et d'organisation spatiale de la parcelle
- Présentation des orientations principales pour la mise en place et le suivi des parcelles aux élèves et aux principaux responsables des parcelles.

IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

4.1 Période de terrain

La durée de la période de terrain recommandée est d'environ 2 mois et se réalisera entre mai et octobre 2015. La réalisation de la formation devra s'adapter aux disponibilités des bénéficiaires et des époques de l'année les mieux adaptées. Le formateur ou l'équipe de formateurs peut choisir de réaliser la formation en 1 ou plusieurs périodes. Outre le temps passé au niveau local, il faut compter une période de préparation avant la réalisation de la formation et un temps de réalisation du rapport suite à la formation.

4.2 Méthodologie

Objectif 1

- L'équipe de formateurs doit élaborer une proposition méthodologique dans laquelle sera détaillée la méthodologie de réalisation de la formation en tenant en compte les indications présentées dans les TdRs.
- L'équipe adaptera sa méthodologie et les pratiques et cours en fonction des conditions locales,
- Lors des travaux pratiques, une dynamique participative devra être mise en place entre les participants à la formation et les formateurs à partir des expériences observées et vécues au niveau local.
- Un rapport final sera élaboré dans lequel sera présenté l'agenda suivi, les formations réalisées, les travaux pratiques, les réussites et difficultés, les conclusions et recommandations ainsi que les évaluations de la formation par les participants et les évaluations des connaissances acquises par les participants.
- Le matériel pédagogique utilisé sera remis à CERAI



Objectif 2

- Les activités de l'objectif 2 seront basées sur les visites des parcelles de démonstrations, observations réalisées sur le terrain et la réalisation d'une proposition de planification de ces parcelles. Ces propositions devront être présentées aux principaux responsables des parcelles lors d'un atelier. Une proposition finale, consolidée avec les apports des futurs responsables des parcelles de démonstration et de CERAI/AMAD, sera présentée dans le rapport final.

4.3 Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par l'équipe de formation à travers de l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

- Etude préliminaire pour préparation des formations
- Période de terrain, de réalisation de la formation
- Elaboration et présentation des rapports intermédiaires et finaux

Pour chacune des phases, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel, qui devra être accordé entre CERAI/AMAD et l'équipe de formateurs et validé par l'ENFVA.

La date limite de remise du rapport final sera au maximum le 1^{er} novembre 2015 (compris le temps d'envoi d'une première version au CERAI et l'élaboration du rapport final prenant en compte les apports de CERAI/AMAD. Dans le cas d'une assistance réalisées en 2 temps, un premier rapport sera demandé après la réalisation de la première période).

V. PROFIL DE L'EQUIPE DE FORMATEURS

Pour créer une dynamique participative et assurer que les différents thèmes sont maîtrisés, il est conseillé d'avoir recours 'à une équipe plutôt qu'à un formateur unique.

Les formateurs/experts devront présenter les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle démontrée en agro-écologie et production maraîchère.
- Expérience en formation, vulgarisation et animation d'ateliers pratiques.
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Maîtrise du français ou possibilité d'incorporer un traducteur à l'équipe
- Expérience en mise en marche de parcelles de démonstration, recherche/action ou recherche en milieu paysan
- Connaissance et affinité avec les valeurs du CERAI

De plus, seront valorisés les points suivant:

- Connaissance de la méthodologie de paysans à paysans
- Bonne capacités d'adaptation au contexte local et capacité de travail en équipe multidisciplinaire



- Personne dynamique, facilité et goûts pour le travail agricole et avec les différents acteurs impliqués

VI. CONDITIONS DE L'OFFRE

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées par courriers électroniques à l'adresse suivante:

abouabdoulaye.ba@cerai.org

Date limite : 15 juin 2015

CONTENU DE L'OFFRE

Les offres doivent comprendre deux parties séparées qui incluent les documents suivants :

PARTIE 1 : proposition technique

L'offre technique devra comprendre la planification technique qui permettra d'atteindre les objectifs de façon efficiente. Elles devront présenter au minimum :

- Chronogramme des activités

L'offre devra inclure un chronogramme, dans lequel seront reflété de façon claire toutes les activités importantes, ainsi que les délais et les dates prévisionnelles auxquelles se réaliseront ses activités.

- Profils de formateurs

Les Curriculum Vitae des différents membres de l'équipe devront être joints à l'offre technique.

PARTIE 2 : PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière doit regrouper tous les frais relatifs à la réalisation de l'assistance technique que ce soit des frais réalisés sur les lieux de formations ou durant les périodes antérieure ou postérieures aux formations (transport, logement, procédures administratives, honoraires, traducteurs locaux, matériel pédagogique...).

Le document remis devra représenter la valeur totale de l'AT avec ou sans les détails des lignes budgétaires. La présentation d'un budget détaillé sera valorisée positivement.

VII. PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est attendu de l'équipe de formateurs un comportement éthique et professionnel qui s'articule autour de :



- **Anonymat et confidentialité** des personnes qui fournissent de l'information.
- **Responsabilité.** Le consultant principal responsable de la prestation de service devra garantir la qualité de ce dernier et être responsable du travail élaboré, La documentation élaborée durant l'assistance technique sera propriété du CERAI.
- **Incidences/Incidents.** Dans le cas d'apparitions de problèmes durant la réalisation du travail, ceux-ci devront être communiqués immédiatement à la personne de référence de CERAI. Dans le cas où cela ne sera pas fait, l'existence de ces problèmes de pourra en aucun cas justifier la non obtention des résultats attendus et présentés dans ces TdRs.
- **Véracité de l'information.** Il correspond aux formateurs/consultants de garantir la véracité de l'information, il sera en dernière instance responsable de l'information présentée dans le rapport final. L'équipe de consultants devra assurer la qualité au cours des différentes étapes, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, dynamisation des formations et relations avec les participants...
- **Remise des rapports :** dans le cas de retard pour la remise final des rapports o de qualité manifestement inférieure aux prévisions faites avec CERAI, le rapport ne sera pas accepté jusqu'à ce que les corrections correspondantes soient faites.
- **Auteurs et publication**
Les résultats, matériel pédagogique ou autres documents élaborés à partir de l'AT, une fois consolidés par AMAD/CERAI, sera propriété de ces 2 entités et seulement ces dernières pourront utiliser le matériel résultant du travail de l'AT pour sa reproduction et son usage privé, en nommant de façon systématique le contexte de réalisation et l'auteur.

VIII. COORDINATION ET SUPERVISION

La supervision du travail sera à la charge de l'équipe de coordination AMAD/CERAI désignée à cet effet.

IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dates exactes seront déterminées entre l'équipe de consultants, CERAI et AMAD.

X. CONDITIONS DE L'OFFRE

Le consultant ou équipe de consultants/formateurs signeront un contrat avec le CERAI en accord avec ce qui est établi par la loi espagnole ou avec AMAD en accord avec ce qui est établi par la loi mauritanienne.

XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de besoin, des informations complémentaires concernant l'élaboration des propositions, s'adresse par courrier électronique à :

abouabdoulaye.ba@cerai.org



XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le consultant principal recevra la communication dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date limite de présentation des offres.

Le contrat entrera en vigueur à partir de la date fixée entre les différentes parties.